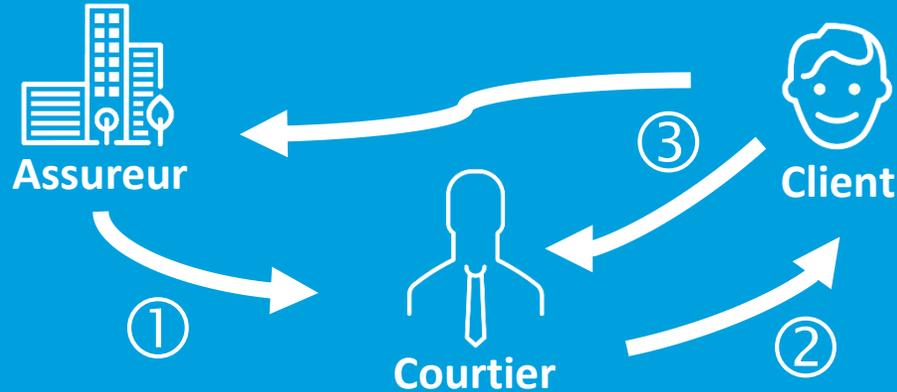


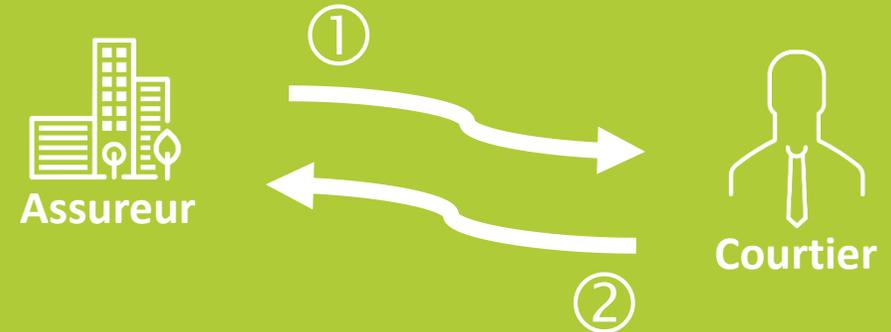
## Parcours multi-acteurs

A l'initiative de l'assureur (①, ② et ③) ou du courtier (② et ③), ces parcours permettent de transmettre des documents contractuels engageant l'assureur (contrats d'assurance, ...) et le courtier (Fiche d'information et de conseil, ...)



## Parcours Assureur → Courtier

A l'initiative de l'assureur, ces parcours permettent de transmettre des conventions de courtage, protocoles de délégation, ...



## Parcours Courtier → Client

A l'initiative du courtier, ces parcours permettent de transmettre des documents qui n'engagent que le courtier ou l'assureur dans le cadre d'une délégation totale avec accord de l'assureur.



Les assureurs connectés ou en cours de connexion :



Au verso, retrouvez l'offre proposée par assureur

															
	AIG EUROPE SA	ALBINGIA	ALLIANZ	L'AUXILIAIRE	AXA	CFDP	GENERALI	GROUPAMA CENTRE MANCHE	GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE	HDI	HELVETIA	HISCOX	MMA ENTREPRISE	MS AMLIN	SMABTP
Parcours multi-acteurs	En test				En attente information						En test		En développement		
Envoi d'un contrat au courtier par l'assureur pour signature par le client	✓	✓			✓				✓	✓	✓				
Parcours bilatéraux															
Envoi d'un contrat, délégation totale, courtier ➔ client (avec ou sans retour signé à l'assureur)			✓ Avec retour signé		✓ Avec et sans retour signé		✓ Sans retour signé		✓ Sans retour signé				✓ Sans retour signé		
Convention de courtage assureur ➔ courtier						✓				✓		✓			
Archivage électronique à valeur probatoire des documents de l'assureur signés sur EDIsignature					Obligatoire		Obligatoire						Obligatoire		

**A noter :**  
Le courtier peut transmettre, à ses clients, via un parcours bilatéral, des documents qui lui sont propres tels que la fiche d'information et de conseil (FIC), des attestations "courtiers", des factures électroniques fiables, des documents contractuels.  
Les compagnies d'assurances n'interviennent pas dans ces échanges, car il s'agit de documents propres au courtier.